

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1162/F Décisions concernant les Ministères

n° 1162/F

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 août 1962

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1962

Date du numéro
31 août 1962

TEXTE INTÉGRAL

Une deuxième tranche d'un montant d'un million de francs Djibouti (1.000.000) est accordée à titre de subvention à l'Ecole Franco-Islamique de Djibouti pour contribution aux frais de fonctionnement de cet établissement d'enseignement. La dépense susvisée sera imputée sur le chapitre 26, art.2 du Budget local pour l'exercice 1962.